

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

2015-03-02

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 2 mars 2015 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ABSENCE : Sylvie Cassar

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 février 2015
4. Suites au procès-verbal du 2 février 2015
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Nomination du maire suppléant – Monsieur Vincent Fontaine
7. Appui Société canadienne du cancer – Mois d'Avril
8. PIIA, 35, chemin Lakeview
9. Avis de motion règlement n° 2015-03 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-11
10. Liste des ventes pour non paiement des taxes 2015
11. Tour de vélo pour la Solidarité internationale
12. Mandat firme GIC Groupe Info Consult
13. Mandat firme JFSA Experts Conseils en ressources hydriques
14. Modification règlement n° 2014-18
15. Adoption des comptes à payer
16. Correspondance
17. Divers
18. Clôture de la séance

15-03-02.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

15-03-02.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 2 février 2015 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

15-03-02.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

15-03-02.06

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT MONSIEUR VINCENT FONTAINE

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Clowery est maire suppléant de la municipalité depuis le 1^{er} juillet 2014;

ATTENDU QUE nous devons renommer le maire suppléant vu que la période est terminée;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme Monsieur Vincent Fontaine, maire suppléant de la municipalité du 1^{er} mars 2015 jusqu'au 1^{er} novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.07

APPUI SOCIÉTÉ DU CANCER - MOIS D'AVRIL

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR**

ET RÉSOLU DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.08

PIIA, 35, CHEMIN LAKEVIEW

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal a été déposée concernant la propriété située au 35, chemin Lakeview (lot n° 4 473 618);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de permis de construction du lot n° 4 473 618, chemin Lakeview.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.09

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2015-03

..... avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2015-03 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-11

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

15-03-02.10

LISTE DES VENTES POUR NON PAIEMENT DES TAXES 2015

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a adopté le règlement 1282 par lequel elle permet la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU QUE selon les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, il faut ajouter un délai de trois (3) mois aux dates mentionnées à ces articles ;

ATTENDU QUE l'état prévu à l'article 1023 dudit *Code municipal du Québec* doit être présenté à la MRC Memphrémagog ;

ATTENDU QUE la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes 2015 se lit comme suit :

Nom	Lot	Arrérages				Total
		2015	2014	2013	Intérêts	
Boissé Stéphane Auger Suzanne	3 857 021	2 559,54	2 539,23	43,28	463,92	5 605,97
Charland Jean-Guy Lawrence Sylvie	4 029 981	927,00	941,05	432,40	76,00	2 376,45
Fournier Dany	4 029 816	2 916,01	2 985,88	2 134,65	604,30	8 640,83
Labrecque (Couture) Andrée	2 131 585	125,26	128,77		31,33	285,36
Labrecque Jean-Guy	2 131 580	1 360,12	1 386,34		247,47	2 993,93
Leclerc André	3 649 505	1 848,37	1 518,19	222,13	312,28	3 900,97
Paradis Fernand Paradis Laurent et autres	2 131 349	2,00	2,05		0,50	4,55
Riendeau Marc-André	4 029 742	1 543,47	1 545,66	6,76	277,84	3 373,73
Smith Abraham D.	2 340 674	2,00	2,05	4,71	1,95	10,71

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve la liste de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les années 2013-2014-2015 avec un taux inchangé de 16 % d'intérêt pour chacune des années;

QUE la municipalité mandate Madame Liane Breton, directrice générale ainsi que Madame Annie Deshaies, adjointe à la trésorerie afin de représenter la municipalité à la MRC Memphrémagog pour la vente pour défaut de paiement de taxes le 11 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

15-03-02.11

TOUR DE VÉLO - SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

ATTENDU QUE la *Fondation du Carrefour de solidarité Internationale*, en appui avec le *Carrefour de solidarité internationale*, demande pour leur troisième édition du *Tour de vélo pour la solidarité* de passer sur le territoire du Canton de Hatley le 27 septembre prochain;

ATTENDU le *Carrefour de solidarité Internationale* est un regroupement d'organismes œuvrant pour la solidarité internationale, la justice sociale et le développement durable dont les bureaux sont à Sherbrooke;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la tenue de cet évènement le 12 septembre 2015 et accepte que le *Tour de vélo pour la solidarité* passe sur le territoire de la municipalité et que la Fondation assure au complet la sécurité pendant cet évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.12

MANDAT FIRME GIC GROUPE INFO CONSULT

ATTENDU QUE la municipalité, avec les argents du Fonds de soutien au territoire en difficulté, désire donner un mandat de levé topographique le long de la rivière Massawippi du Canton de Hatley jusqu'à Lennoxville;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ce mandat, les demandes au Ministère du développement durable, environnement, faune et parcs seront déjà acceptées pour les futurs projets;

ATTENDU QUE la firme GIC Info Consult nous offre un levé topographique complémentaire d'un secteur d'environ 5 km² en ajout au secteur déjà réalisé en 2013 le long de la rivière Massawippi pour la somme de trois mille trois cent dollars (3 300 \$) avec taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton donne le mandat à la firme GIC Groupe Info Consult pour la somme de trois mille trois cent dollars (3 300 \$) avec taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.13

MANDAT FIRME JFSA EXPERTS CONSEILS EN RESSOURCES HYDRIQUES

ATTENDU QUE la municipalité, avec les argents du Fonds de soutien au territoire en difficulté, désire donner un mandat de détermination et cartographie des cotes de crues en eau libre de la rivière Massawippi;

ATTENDU QUE la firme JFSA Experts-Conseils en ressources hydriques a déposé son offre de services pour une cartographie des plaines inondables de la rivière Massawippi;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ce mandat, les demandes au Ministère du développement durable, environnement, faune et parcs seront déjà acceptées pour les futurs projets;

ATTENDU QUE le présent mandat a été divisé en cinq (5) grandes étapes, le tout tel que résumé ci-dessous;

- Étape 1 : Coordination générale et collecte de données
- Étape 2 : Relevé terrain
- Étape 3 : Assemblage du modèle hydrologique
- Étape 4 : Assemblage du modèle hydraulique
- Étape 5 : Rapport d'expertise

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton donne le mandat à la firme JSFA Experts Conseils en ressources hydriques et en environnement pour la somme de dix-huit mille dollars (18 000 \$) avec taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.14

MODIFICATION RÈGLEMENT N° 2014-18

ATTENDU QU'à la suite de l'approbation du règlement n° 2014-18 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces envahissantes, il y a lieu de modifier l'article 12 a) car le nom de la municipalité d'Ayer's Cliff est absent de cet article;

ATTENDU QUE nous devrions lire à l'article 12 a) ce qui suit :

- a) *s'il s'est écoulé plus de quarante-huit (48) heures depuis son émission sans qu'il ne l'ait renouvelé conformément aux articles 7 à 11 ou conformément à un règlement adopté par la Municipalité de Hatley, la Municipalité du Canton de Hatley, la Municipalité du Village de North Hatley, la Municipalité de Ste-Catherine-de-Hatley ou la Municipalité d'Ayer's Cliff dans la mesure où les règles de renouvellement prévues dans leurs règlements sont identiques à celles prévues aux articles 7 à 11 du présent règlement;*

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton modifie l'article 12 a) du règlement n° 2014-18 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces envahissantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.15

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201500056 à 201500139	703 617,42 \$
Salaires février 2015	19 062,56 \$

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 3 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-03-02.16

CORRESPONDANCE

Demande de Solidarité internationale
Appui Société du Cancer – mois Avril

ORDRE DU JOUR
CANTON DE HATLEY

15-03-02.17

DIVERS

15-03-02.18

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale